

palatin

immobilier

BARÈME DES HONORAIRES À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

VENTE HABITATION	
< 50 000 €	10 % TTC (minimum de 3 000 €)
50 000 € à 150 000 €	8 % TTC
151 000 € à 300 000 €	6 % TTC
301 000 € à 900 000 €	5 % TTC
> 900 000 €	4 % TTC

VENTE TERRAINS (TTC)	
Sur toutes les transactions	10 %
VENTE PROFESSIONNEL (HT)	
Sur toutes les transactions	10 %

LOCATION HABITATION (TTC)	
honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail <i>(plafonnés à 8€/m2, 10€/m2 en zone tendue)</i>	
Locataire : 8 % du loyer annuel (hors charges)	Bailleur : 8 % du loyer annuel (hors charges)
Les honoraires d'état des lieux d'entrée	
Locataire : 1,5 € / m2	Bailleur : 1,5 € / m2

LOC.PROFESSIONNEL (HT)	
	20 % du loyer annuel

DIAGNOSTICS OFFERTS	
Les diagnostics peuvent être remboursés (lors de la signature chez le notaire) pour un mandat exclusif vendu par nos soins.	